

## PERTURBATIONS À LA DI IDF

La **CFDT Douane** a saisi à plusieurs reprises la direction générale au sujet de l'importance de la régularité du remboursement des frais de déplacement pour les agents Paris-Spécial.

Malgré cela, l'ensemble de la communauté Paris-Spécial a été informée par courriel du 7 mai, et sans concertation préalable, d'une nouvelle organisation au sein du service Gestion des Transports et des Déplacements (GTD) de la DI-IDF à compter du mois de juin. Cette réorganisation interne est peut-être liée au non remplacement d'agents du service GTD partant en retraite ou en mutation. Il en résulte des conséquences financières préjudiciables à l'ensemble des agents concernés dans la mesure où les états de frais transmis en début de mois ne seront plus mis en paiement le 8, mais le 15 de chaque mois. Cette situation inique risque de placer certains de nos collègues dans une précarité financière certaine en raison des charges importantes qu'ils doivent supporter en début de mois (loyer frais de transport,...) et des engagements contractés auprès de leurs créanciers (bailleurs, établissements bancaires,...).

Par ailleurs, le versement des indemnités du mois d'avril a été perturbé par des complications informatiques dans Chorus DT, certes indépendantes de la GTD. Néanmoins, certains collègues ont vu leurs états de frais du mois d'avril remboursés fin mai alors qu'ils avaient été déposés en tout début de mois !

**Il n'est pas concevable que les agents qui exercent leurs missions loin de chez eux soient contraints d'attendre la fin du mois suivant pour percevoir le remboursement de leurs frais !**

**Il n'est pas concevable de perturber l'organisation financière des agents mobiles à chaque réorganisation du service de la GTD !**

Ces économies de personnel induisent un effet direct sur le remboursement des frais dus aux agents mobiles.....Encore une fois les suppressions de poste compliquent la tâche de tous !

La CFDT a déjà proposé des solutions, elles doivent être entendues par le nouveau directeur général:

- Augmentation des effectifs des services supports, notamment le service de la GTD ;
- Renforcement temporaire des services par des agents Paris-Spécial en cas de mutation ou de départ en retraite

Les agents Paris-Spécial ne doivent pas faire les frais d'une potentielle stratégie du DI- IDF consistant à réduire les effectifs de ce service dans la perspective de son transfert annoncé à Metz....ne soyons pas naïfs.....nous refusons d'être les « dindons de la farce » de cette manœuvre pitoyable !!

Nous appelons l'attention du directeur général pour qu'il adresse des directives fermes et urgentes au DI IDF.

Il devient plus qu'urgent de redimensionner ce service afin de retrouver une situation normale et pérenne dans la gestion des frais de mission des agents Paris Spécial.

En ces temps perturbés (JOP, difficultés récurrentes pour se loger sur les lieux d'exercice des missions vu la faiblesse de l'offre et les tarifs de location prohibitifs dans certaines régions), cette exigence de stabilité et de régularité dans le paiement des frais est le prix de la sérénité...

**La direction générale pourra compter sur le professionnalisme et l'esprit de responsabilité qui sied aux agents mobiles, encore faudra-t-il que les conditions de traitement actuelles de nos frais évoluent.....à l'approche des J.O, la balle est désormais dans son camp !**

